

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 1^{er} AVRIL 1843.

RAPPORT fait par M. SCHEYVEN, au nom de la commission (1), chargée de l'examen du projet de loi (2), relatif à l'institution d'un conseil de prud'hommes à Termonde.

MESSIEURS,

Par la loi du 9 avril 1842, le Gouvernement a été autorisé d'instituer un conseil de prud'hommes dans plusieurs villes du royaume, parmi lesquelles ne figure point celle de Termonde.

Pour satisfaire aux réclamations que lui a adressées le conseil communal de cette dernière ville, postérieurement au vote de la Chambre sur la prédite loi, le Gouvernement a présenté, dans la séance du 29 janvier dernier, un projet de loi ayant pour but d'ajouter Termonde aux localités où il est autorisé à instituer un conseil de prud'hommes.

Pour nous mettre à même d'apprécier l'importance de cette ville sous le rapport commercial et industriel, la requête du conseil communal nous a été communiquée.

Il en résulte que Termonde est le centre du commerce et de l'industrie de son arrondissement; qu'il s'y fait un commerce de graines oléagineuses, des huiles et tourteaux, de céréales, de bois de construction, de denrées coloniales, de coton brut, etc. ;

(1) La commission était composée de MM. DU BUS aîné, *président*, DE GARCIA DE LA VEGA, DE BROUCKERE, MAERTENS, DE SMET, COOLS, et SCHEYVEN, *rapporteur*.

(2) Projet de loi, n^o 101.

Qu'il possède une filature de coton mue par la vapeur, une fabrique de tulle et de bonneteries, deux fabriques de colonnettes, de siamoises, etc., douze fabriques de couvertures de coton, deux fabriques de chapeaux, deux fabriques de papier et carton, trois fabriques de tabac, une teinturerie, deux corderies de gros cables, une idem de cordes métalliques, trois idem de cordages ordinaires, trois marbreries, trois sauneries, trois savonneries, deux moulins à huile à vapeur, trois idem à chevaux, un idem à vent, un idem à eau, deux moulins à grains à vent, deux idem à eau, un idem à drêche à eau, deux potteries à terre, quatre blanchisseries de toile, deux imprimeries, une tannerie, onze brasseries de bière, deux distilleries de genièvre et deux fabriques de vinaigre artificiel. Que son commerce et son industrie emploie journellement 700 ouvriers.

Il ajoute que Termonde a une bourse où il se traite seulement en graines oléagineuses, huile et tourteaux pour plus de trente millions de francs par an, sans y comprendre les céréales, dont les transactions sont de même importance.

En présence de ces allégations dont la commission n'a pu suspecter l'exactitude, et en considération surtout qu'il ne s'agit que d'accorder au Gouvernement la faculté d'instituer un conseil de prud'hommes dans cette localité, si l'instruction régulière en aura démontré l'utilité et la convenance, la commission, dont je suis l'organe, a l'honneur de vous proposer, à l'unanimité, l'adoption du projet de loi.

Le rapporteur,

SCHEYVEN.

Le président,

F. DU BUS aîné.